

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 4 JUILLET 2016, À 20H00, AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents mesdames les conseillères Sophie Bourassa et Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Luc Lamoureux et Nelson G. Tremblay formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Danielle Lavoie.

Sont absents messieurs les conseillers Alexandre Dubé-Poirier et Jean-Marc Fortin.

Sont également présents le directeur général intérimaire, monsieur Jacques Malenfant et la greffière, Me Julie Waite.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ordinaire du 4 juillet 2016 ouverte.

RÉSOLUTION 2016-07-262

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après modifié en :

- ajoutant le point 13.1 Fourniture d'appareils de radiocommunication en mode numérique – Service de sécurité incendie et de sauvetage de la Ville;
- modifiant le point 7.1 en remplaçant « 16 mars au 12 avril » par « 14 au 29 juin ».

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions
 - 2.1) Rapport mensuel du conseil municipal
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 juin 2016
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 21 juin 2016
 - 3.3 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 21 juin 2016
 - 3.4 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité de sécurité municipale tenue le 14 juin 2016
 - 3.5 Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité de sécurité municipale tenue le 29 juin 2016
4. Avis de motion

5. Réglementation

- 5.1 Adoption du Règlement numéro 332-19 modifiant le Règlement numéro 332 concernant la circulation, afin de limiter la durée permise de stationnement dans les stationnements municipaux de la Ville d'Otterburn Park et abrogeant le Règlement numéro 332-14
- 5.2 Adoption du Règlement numéro 336-14 modifiant le Règlement numéro 336-1 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre et les endroits publics afin de permettre au conseil municipal de désigner toute personne en charge de l'application du Règlement, de modifier le montant des amendes et d'abroger le Règlement numéro 336-2
- 5.3 Adoption du second projet de règlement numéro 431-9 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin de retirer des normes maximales de lotissement dans le secteur des Quatre Terres
- 5.4 Adoption du règlement numéro 431-10 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'établir des conditions préalables à la délivrance de certains permis de construction
- 5.5 Résolution fixant la date, l'heure et l'endroit de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 430-5
- 5.6 Résolution fixant la date, l'heure et l'endroit de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 431-11
- 5.7 Résolution fixant la date, l'heure et l'endroit de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 432-2

6. Administration générale

- 6.1 Nomination du maire suppléant pour la période du 5 juillet au 21 novembre 2016 – Monsieur le conseiller municipal Alexandre Dubé-Poirier
- 6.2 Adoption d'une politique de gestion documentaire
- 6.3 Embauche de madame Cindy Nadeau au poste de technicienne en comptabilité – Service des finances et de la trésorerie
- 6.4 Municonseil avocats inc. – Paiement des honoraires professionnels pour services rendus
- 6.5 Octroi de la permanence d'emploi – Monsieur Pascal Gosselin, mécanicien soudeur
- 6.6 Résolution mandatant des employés municipaux à signer tout document requis par la Société de l'assurance automobile du Québec à l'occasion de l'acquisition ou de la cession d'un véhicule
- 6.7 Nomination de membres du comité de sécurité municipale
- 6.8 Implantation de la garde interne – Service de sécurité incendie et de sauvetage de la Ville

7. Finances

- 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 16 mars au 12 avril 2016
- 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits no CT-2016-07-01

8. Développement et mise en valeur du territoire

- 8.1 Demande de PIIA modifiée pour la rénovation du bâtiment principal – 545, chemin des Patriotes

- 8.2 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 496, rue Helen
- 8.3 Demande de PIIA pour l'agrandissement et la modification du bâtiment principal – 90, rue du Prince-Arthur
- 8.4 Demande de PIIA pour l'agrandissement du bâtiment principal – 207, rue Connaught
- 8.5 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 212, rue Milton
- 8.6 Demande de PIIA pour l'agrandissement et la modification du bâtiment principal – 329, rue Connaught
9. Travaux publics
 - 9.1 Travaux de la rue Laurier – Présentation des plans et devis – Demande de certificat d'autorisation et de conformité – Autorisation de signature
 - 9.2 Réfection de pavage – Halte routière – Octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme
10. Famille, culture et loisir
 - 10.1 Programme de soutien financier aux politiques familiales municipales
 - 10.2 Octroi d'une gratuité de la salle du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine – Troupe du Théâtre des Deux Rives
 - 10.3 Demande de soutien financier – La Colonie Les Bosquets Albert-Hudon Inc. – Camp de jour pour enfants handicapés – Saison estivale 2016
 - 10.4 Reconnaissance d'un organisme aux fins du programme d'assurances de dommages offert par l'Union des municipalités du Québec
 - 10.5 Service du loisir et de la culture – Saison 2016 – Embauche d'employés saisonniers du camp de jour
11. Environnement
12. Sécurité aux citoyens
13. Affaires nouvelles
14. Deuxième période de questions
15. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le Règlement municipal numéro 397 et ses amendements.

RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Danielle Lavoie, mairesse, salue l'auditoire et, au nom du conseil, les accueille à la présente séance.

Elle souligne que depuis deux (2) semaines, les travaux prévus dans chacun des services ont suivi leur cours habituel, entre autres :

1. L'Espace Libre Expression

L'Espace Libre Expression a maintenant sa nouvelle toiture.

2. Plants protégeant le sol contre l'érosion

Le centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine de même que la halte routière sont recouverts des plants protégeant le sol contre l'érosion.

3. Poubelles mixtes

Des poubelles mixtes sont maintenant installées à la halte routière. Aussi, madame la mairesse invite les citoyens à respecter les consignes en y plaçant les déchets et les matières recyclables au bon endroit.

Par ailleurs, elle souligne recevoir, à chaque jour, des appréciations pour l'agréable réorganisation du lieu de notre halte routière. Madame Lavoie remercie les artisans du Service des travaux publics et son directeur monsieur François Méthot-Borduas.

4. Pavage

Le pavage sera aussi refait à la halte routière complétant ainsi les travaux.

5. Fête nationale et Fête du Canada

Madame Lavoie précise que deux (2) importantes célébrations ont eu lieu. La première, la Fête nationale, le 24 juin à la Pointe-Valaine fut un réel succès pour tous. En fait, il y a eu plus ou moins 400 personnes qui y ont assisté. La deuxième, la Fête du Canada, le 1^{er} juillet à la Légion royale canadienne. Là encore, ce fut très réussi pour toutes les familles.

6. OPARK

Madame Lavoie souligne que tous les citoyens de la Ville ont reçu à leur porte, le 25 juin dernier, une invitation à « Rester branché sur votre Ville » via le service OPARK. En vous inscrivant sur www.opark.ca, vous pouvez choisir le type d'informations que vous souhaitez recevoir à propos des services municipaux et des actualités otterburnoises. Elle invite les citoyens à s'inscrire en grand nombre. Elle ajoute qu'en information, il y a toujours deux (2) volets : un émetteur et un récepteur.

7. Service de l'urbanisme

Madame Rachel Comeau a quitté son poste à titre de directrice du Service de l'urbanisme pour la Ville, le 30 juin dernier. Elle relèvera de nouveaux défis dans une autre ville. Au nom du conseil, madame la mairesse la remercie pour les services dispensés depuis 2008.

8. Direction générale

Enfin, madame Lavoie précise que la majorité des membres du conseil a décidé de se priver des services de son directeur général puisque la collaboration optimale entre les élus et son premier fonctionnaire est essentielle pour le bon fonctionnement d'une ville. Aussi, afin d'assurer la continuité des services, la majorité des membres du conseil a décidé d'embaucher sans tarder un directeur général intérimaire en la personne de monsieur Jacques Malenfant pour une période indéterminée.

Monsieur Malenfant a une vaste expérience en gestion de services tant publics que privés. Il a accompli plusieurs mandats en tant que directeur intérimaire dans plusieurs villes et municipalités. Ses habilités en gestion des ressources humaines sont reconnues.

Madame Lavoie présente monsieur Jacques Malenfant et l'invite à s'exprimer.

Madame la mairesse remercie l'auditoire de son attention et leur souhaite une bonne soirée.

**RÉSOLUTION
2016-07-263**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 20 JUIN 2016**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 juin 2016, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
2016-07-264**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 21 JUIN 2016**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 21 juin 2016, tel que rédigé.

DÉPÔT

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME TENUE LE 21 JUIN 2016**

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 21 juin 2016.

DÉPÔT

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ DE SÉCURITÉ
MUNICIPALE TENUE LE 14 JUIN 2016**

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité de sécurité municipale tenue le 14 juin 2016.

DÉPÔT

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ DE
SÉCURITÉ MUNICIPALE TENUE LE 29 JUIN 2016**

Est déposé le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité de sécurité municipale tenue le 29 juin 2016.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, madame la mairesse a fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du Règlement numéro 332-19.

**RÉSOLUTION
2016-07-265**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 332-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
332 CONCERNANT LA CIRCULATION, AFIN DE LIMITER LA DURÉE PERMISE DE
STATIONNEMENT DANS LES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX DE LA VILLE
D'OTTERBURN PARK ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 332-14**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 juin 2016 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que madame la mairesse a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du Règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 332-19, tel que rédigé.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, madame la mairesse a fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du Règlement numéro 336-14.

**RÉSOLUTION
2016-07-266**

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 336-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 336-1 CONCERNANT LES NUISANCES, LA PAIX ET LE BON ORDRE ET LES ENDROITS PUBLICS AFIN DE PERMETTRE AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉSIGNER TOUTE PERSONNE EN CHARGE DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT, DE MODIFIER LE MONTANT DES AMENDES ET D'ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 336-2

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 juin 2016 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit Règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que madame la mairesse a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du Règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 336-14, tel que rédigé.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, madame la mairesse a fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du Règlement numéro 431-9.

**RÉSOLUTION
2016-07-267**

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 431-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN DE RETIRER DES NORMES MAXIMALES DE LOTISSEMENT DANS LE SECTEUR DES QUATRE TERRES

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et le premier projet de règlement adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 16 mai 2016 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été présenté en consultation publique le 20 juin 2016 et contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que suite à cette consultation publique, aucune modification n'a été effectuée outre la correction d'un numéro de zone à l'article 3 intitulé « Objet »;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit second projet de règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que madame la mairesse a fait mention de l'objet et de la portée du second projet de règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du second projet de règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro 431-9, tel que rédigé.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, madame la mairesse a fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du projet de règlement numéro 431-10.

**RÉSOLUTION
2016-07-268**

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 431-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN D'ETABLIR DES CONDITIONS PREALABLES A LA DELIVRANCE DE CERTAINS PERMIS DE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et le projet de règlement adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 16 mai 2016 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été présenté en consultation publique le 20 juin 2016 et ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit Règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que madame la mairesse a fait mention de l'objet et de la portée du présent Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du Règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 431-10, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
2016-07-269**

RÉSOLUTION FIXANT LA DATE, L'HEURE ET L'ENDROIT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 430-5

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue dans le cadre des modifications réglementaires constituées du projet de règlement d'urbanisme suivant, à savoir :

- Projet de règlement numéro 430-5 modifiant le Règlement sur le Plan d'urbanisme numéro 430.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

QUE l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement ci-dessus mentionné soit fixée au 29 août 2016 à 18h30 au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine situé au 85, rue d'Oxford, à Otterburn Park.

**RÉSOLUTION
2016-07-270**

**RÉSOLUTION FIXANT LA DATE, L'HEURE ET L'ENDROIT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE
DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 431-11**

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue dans le cadre des modifications règlementaires constituées du projet de règlement d'urbanisme suivant, à savoir :

- Projet de règlement numéro 431-11 modifiant le Règlement de zonage 431.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

QUE l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement ci-dessus mentionné soit fixée au 29 août 2016 à 19h00 au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine situé au 85, rue d'Oxford, à Otterburn Park.

**RÉSOLUTION
2016-07-271**

**RÉSOLUTION FIXANT LA DATE, L'HEURE ET L'ENDROIT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE
DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 432-2**

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue dans le cadre des modifications règlementaires constituées du projet de règlement d'urbanisme suivant, à savoir :

- Projet de règlement numéro 432-2 modifiant le Règlement de lotissement numéro 432 afin d'établir les dimensions de l'emprise de certaines voies de circulation.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

QUE l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement ci-dessus mentionné soit fixée au 29 août 2016 à 19h30 au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine situé au 85, rue d'Oxford, à Otterburn Park.

**RÉSOLUTION
2016-07-272**

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 5 JUILLET AU
21 NOVEMBRE 2016 – MONSIEUR LE CONSEILLER MUNICIPAL ALEXANDRE DUBÉ-
POIRIER**

Note de la séance :

Monsieur le conseiller Luc Lamoureux demande le vote.

ONT VOTÉ EN FAVEUR : *Mesdames les conseillères Clarisse Viens et
Sophie Bourassa, Danielle Lavoie, mairesse
ainsi monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay*

A VOTÉ CONTRE : *Monsieur le conseiller Luc Lamoureux*

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit, suivant l'article 56 de la Loi sur les cités et villes, désigner pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant, lequel possède et exerce certains des pouvoirs de la mairesse lorsque celle-ci est absente du territoire de la municipalité ou est empêchée de remplir les devoirs de sa charge;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu également de nommer le maire suppléant, membre substitut de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu afin de représenter la Ville lorsque madame la mairesse est absente du territoire ou se trouve dans l'impossibilité d'agir;

IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE monsieur Alexandre Dubé-Poirier, conseiller municipal du *District 2 – Du Pont-Noir*, soit nommé maire suppléant de la Ville et membre substitut de notre MRC du 5 juillet au 21 novembre 2016.

**RÉSOLUTION
2016-07-273**

ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE GESTION DOCUMENTAIRE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite à la recommandation du Service des Affaires juridiques et du greffe concernant l'adoption d'une politique de gestion documentaire;

CONSIDÉRANT que les documents reçus à la Ville et produits par celle-ci, dans le cadre de ses activités, constituent une ressource informationnelle indispensable à la prise de décisions;

CONSIDÉRANT qu'une politique de gestion documentaire sert de « plan pour guider le développement des ressources, services et systèmes d'information et pour maximiser leur utilisation tant par les individus que par les institutions »;

CONSIDÉRANT que les organismes publics, dont les villes, se dotent d'une politique de gestion documentaire afin d'encadrer la gestion de leurs documents en définissant les principes de bases d'une bonne gestion documentaire, les rôles et responsabilités de chacun et la réglementation applicable, le cas échéant;

CONSIDÉRANT qu'une politique de gestion documentaire sert également de plan pour développer des directives, procédures et d'autres outils de gestion documentaire afin de réduire les coûts associés à la gestion des documents, uniformiser la gestion de l'information dans tous les services administratifs, favoriser l'accès et le repérage de l'information, garantir l'authenticité et l'intégrité des documents et assurer la protection des renseignements personnels et/ou confidentiels;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

QUE le conseil municipal adopte la politique de gestion documentaire de la Ville, préparée par madame Isabelle Lauzon, archiviste et Me Julie Waite, directrice du Service des affaires juridiques et du greffe;

QUE madame Lauzon et Me Waite assurent la mise en place de cette politique;

QUE Me Waite assure le respect de cette politique de gestion documentaire;

QUE monsieur Jacques Malenfant, directeur général intérimaire, assure la diffusion de cette politique de gestion documentaire.

**RÉSOLUTION
2016-07-274**

**EMBAUCHE DE MADAME CINDY NADEAU AU POSTE DE TECHNICIENNE EN
COMPTABILITÉ – SERVICE DES FINANCES ET DE LA TRÉSORERIE**

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a dûment été lancé afin de nommer un nouveau titulaire pour occuper le poste de technicienne en comptabilité du Service des finances et de la trésorerie de la Ville;

CONSIDÉRANT que des entrevues de sélection ont été tenues avec certaines des personnes qui ont posé leur candidature audit poste;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des finances et de la trésorerie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 20 juin 2016;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE madame Cindy Nadeau soit embauchée à compter du 11 juillet 2016 au poste de technicienne à la comptabilité au Service des finances et de la trésorerie de la Ville;

QUE le taux horaire de madame Nadeau soit fixé conformément à l'échelon 4, de l'échelle salariale 2016 de la convention collective des employés cols blancs;

QUE madame Nadeau bénéficie des autres conditions prévues à la convention collective en vigueur des employés cols blancs qui lui sont applicables, le cas échéant.

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-00-141 Administration – salaire régulier.

**RÉSOLUTION
2016-07-275**

MUNICONSEIL AVOCATS INC. – PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR SERVICES RENDUS

CONSIDÉRANT que les services professionnels de la firme Municonseil avocats inc. ont été retenus dans le cadre d'un dossier de relations de travail;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des finances et de la trésorerie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 22 juin 2016;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville autorise le versement d'une somme de 655,36 \$, taxes applicables incluses, à la firme Municonseil avocats inc., pour les services professionnels rendus dans le cadre d'un dossier de relations de travail;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces honoraires soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-00-412 Administration – honoraires juridiques.

**RÉSOLUTION
2016-07-276**

OCTROI DE LA PERMANENCE D'EMPLOI – MONSIEUR PASCAL GOSSELIN, MÉCANICIEN SOUDEUR

CONSIDÉRANT que monsieur Pascal Gosselin est entrée en fonction au sein de la Ville le 14 mars 2016, à titre de mécanicien soudeur du Service des travaux publics de la Ville;

CONSIDÉRANT que monsieur Gosselin a complété avec satisfaction sa période de probation;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 22 juin 2016;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la Ville octroie à monsieur Pascal Gosselin, le poste de mécanicien soudeur, à statut permanent, conformément aux dispositions de la convention collective des employés cols bleus, à compter du 4 juillet 2016.

**RÉSOLUTION
2016-07-277**

RESOLUTION MANDATANT DES EMPLOYES MUNICIPAUX A SIGNER TOUT DOCUMENT REQUIS PAR LA SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC A L'OCCASION DE L'ACQUISITION OU DE LA CESSON D'UN VEHICULE

CONSIDÉRANT que la Ville, à l'occasion, acquiert ou cède des véhicules;

CONSIDÉRANT que l'acquisition ou la cession de tels véhicules nécessite la signature d'un mandataire de la Ville sur les formulaires de la Société de l'assurance automobile du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 21 juin 2016;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

QUE messieurs Jacques Dubé, Julien Gauthier, Pascal Gosselin et François Méthot-Borduas soient mandatés pour signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec, à la suite de l'acquisition ou de la cession de tout véhicule et ce, du 4 juillet au 30 novembre 2016.

**RÉSOLUTION
2016-07-278**

NOMINATION DE MEMBRES DU COMITÉ DE SÉCURITÉ MUNICIPALE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut créer les commissions et les comités qu'il juge utiles et nommer leurs membres;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination de membres siégeant au comité de sécurité municipale;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE messieurs Claude Leroux et Charles Morissette soient nommés à titre de membre du comité de sécurité municipale à compter du 4 juillet 2016.

**RÉSOLUTION
2016-07-279**

IMPLANTATION DE LA GARDE INTERNE – SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET DE SAUVETAGE DE LA VILLE

CONSIDÉRANT que le Service de sécurité incendie et de sauvetage évalue que la mise en place de la garde interne permet d'éliminer le temps de mobilisation des pompiers qui doivent répondre à un appel et ainsi réduire la propagation lors d'un incendie et, par le fait même, favorise un meilleur service aux citoyens;

CONSIDÉRANT que l'un des objectifs de l'implantation de la garde interne est de maintenir un service efficace rencontrant la force de frappe prévue au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et de sauvetage formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 28 juin 2016;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la Ville autorise à titre d'essai, l'implantation de la garde interne au Service de sécurité incendie et de sauvetage, du lundi au samedi de 8h à 16h, du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016 et conformément à l'entente multicaserne;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces honoraires soient puisés à même le poste budgétaire 02-220-00-141 Salaire - incendie.

**RÉSOLUTION
2016-07-280**

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 14 AU 29 JUIN 2016

CONSIDÉRANT que la trésorière soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la mairesse Danielle Lavoie :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 14 au 29 juin 2016, tels que ci-après :

Déboursés par chèques

Liste des prélèvements	13 786,83 \$
Liste au 29 juin 2016 Chèques n ^{os} 14910 à 14983	950 811,97 \$
Chèques n ^{os} 14904 à 14909	995,95 \$

Déboursés par retraits bancaires 134 972,56 \$

TOTAL DES DÉBOURSÉS : 1 100 567,31 \$

DÉPÔT

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS NO CT-2016-07-01

La trésorière dépose le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2016-07-01. Elle y certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION 2016-07-281

DEMANDE DE PIIA MODIFIÉE POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 545, CHEMIN DES PATRIOTES

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA a été autorisée, par l'adoption d'une résolution du conseil municipal et portant le numéro 2016-03-089, afin d'autoriser le remplacement de la toiture en acier existante par une toiture d'acier prépeinte de couleur fusain;

CONSIDÉRANT que la couleur acceptée n'est pas disponible dans la qualité recommandée afin de préserver la durabilité du produit;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à remplacer la toiture en acier existante par une toiture d'acier prépeinte de couleur brun foncé;

CONSIDÉRANT que la toiture sera modifiée de façon à ajuster sa capacité portante et son isolation;

CONSIDÉRANT que l'angle de la toiture ne sera pas modifié;

CONSIDÉRANT que les soffites et fascias d'aluminium qui seront installés seront de la même couleur que ceux qui sont présents sur le bâtiment;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2016-30-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 juin 2016;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

RÉSOLUTION 2016-07-282

DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 496, RUE HELEN

CONSIDÉRANT que la demande vise le remplacement du revêtement extérieur d'aluminium blanc des quatre façades;

CONSIDÉRANT que le revêtement extérieur proposé est du clin de bois aggloméré de couleur blanc et que la pierre existante sera conservée;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes des Règlements numéros 431, 433 et 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2016-31-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 juin 2016;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2016-07-283**

DEMANDE DE PIIA POUR L'AGRANDISSEMENT ET LA MODIFICATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 90, RUE DU PRINCE-ARTHUR

CONSIDÉRANT que la demande vise à agrandir et à modifier le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le projet inclut notamment l'agrandissement de la galerie couverte en cour avant, l'agrandissement du bâtiment principal en cour latérale droite et en cour arrière, la création d'une galerie couverte en cour arrière et la modification des pentes de toit;

CONSIDÉRANT que les matériaux de revêtement extérieur seront les mêmes que ceux présents sur le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que certaines sections de matériaux de revêtement du bâtiment existant et de l'agrandissement seront recouvertes de pierre;

CONSIDÉRANT que le tout est en référence aux plans déposés par monsieur Martin Dufour, architecte, le 9 juin 2016, ainsi qu'au plan d'implantation de monsieur Sylvain Huet, arpenteur-géomètre, sous le numéro 17761 de ses minutes;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes des Règlements numéros 431, 433 et 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2016-32-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 juin 2016;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2016-07-284**

DEMANDE DE PIIA POUR L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 207, RUE CONNAUGHT

CONSIDÉRANT que le projet consiste à agrandir le garage annexé dans la cour arrière;

CONSIDÉRANT que le garage conserverait la même largeur et serait allongé en direction de la rue du Prince-Arthur;

CONSIDÉRANT que le projet déposé indique que cet agrandissement serait recouvert des mêmes matériaux de revêtement extérieurs que la partie existante du garage soit du clin d'aluminium de couleur grise et la toiture serait recouverte de bardeaux d'asphalte;

CONSIDÉRANT que le projet inclut également la condamnation de deux fenêtres qui seraient recouvertes de clin d'aluminium et la récupération des portes de garage existantes;

CONSIDÉRANT que le tout est en référence aux plans préparés par monsieur Claude Millette, technologue professionnel, datés de juin 2016, ainsi qu'au plan d'implantation de monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, sous le numéro 47494 de ses minutes;

CONSIDÉRANT que selon le Règlement sur les PIIA, pour le secteur du Vieux-Otterburn, les matériaux de revêtement extérieur privilégiés sur le bâtiment principal, incluant les cadrages des ouvertures et les saillies, sont de types traditionnels ou leur équivalent en terme d'aspect esthétique, soit la brique, la pierre, le stuc avec ou sans agrégat, l'acrylique, le fibrociment, le bois et le bois d'ingénierie;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes des Règlements numéros 431, 433 et 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2016-33-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 juin 2016;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA conditionnellement à ce que les matériaux de revêtements extérieurs soient de types traditionnels ou leur équivalent en terme d'aspect esthétique, soit la brique, la pierre, le stuc avec ou sans agrégat, l'acrylique, le fibrociment, le bois et le bois d'ingénierie.

**RÉSOLUTION
2016-07-285**

DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 212, RUE MILTON

CONSIDÉRANT que la demande consiste remplacer le revêtement extérieur des murs du bâtiment principal par du clin de bois d'ingénierie de couleur grise;

CONSIDÉRANT que le projet inclut également l'installation de moulures d'angles de couleur grise, l'installation de volets de couleur noire et l'ajout d'une galerie couverte en cour avant supportée par des colonnes de bois;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes des Règlements numéros 431, 433 et 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2016-34-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 juin 2016;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2016-07-286**

DEMANDE DE PIIA POUR L'AGRANDISSEMENT ET LA MODIFICATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 329, RUE CONNAUGHT

CONSIDÉRANT que le projet consiste à agrandir et à modifier le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que ledit projet inclut la construction d'une nouvelle section avec un toit plat et d'un garage annexé;

CONSIDÉRANT que le bois qui recouvre les murs du bâtiment serait remplacé par du fibrociment de couleur blanche et couvrirait également les murs du garage annexé;

CONSIDÉRANT que les murs de la section projetée entre le bâtiment existant et le garage annexé seraient recouverts soit de pierre ou de fibrociment;

CONSIDÉRANT que la toiture existante et celle projetée seraient recouvertes de bardeaux d'asphalte de couleur noire;

CONSIDÉRANT que le projet inclut également l'élévation du niveau du rez-de-chaussée, par le fait que le bâtiment existant serait surélevé et que la fondation

serait remplacée pour permettre l'aménagement de pièces habitables au sous-sol;

CONSIDÉRANT que le tout est en référence aux plans de construction de madame Renée Tremblay, architecte, en date du 16 mai 2016, ainsi qu'au plan projet d'implantation de Sylvain Huet, arpenteur-géomètre, préparé le 20 mai 2016 sous le numéro 17742 de ses minutes;

CONSIDÉRANT que le projet devrait être ajusté afin que:

- la pierre soit utilisée comme matériau de revêtement de la partie centrale de la façade avant;
- les ouvertures et leurs cadrages soient de type traditionnel.

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes des Règlements numéros 431, 433 et 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2016-35-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 juin 2016;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA conformément aux conditions énumérées à la présente résolution.

RÉSOLUTION 2016-07-287

TRAVAUX DE LA RUE LAURIER – PRÉSENTATION DES PLANS ET DEVIS – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION ET DE CONFORMITÉ – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la Ville veut réaliser des travaux de retrait d'asphalte, de remblayage de fossé et de construction d'un sentier sur les terrains de la rue Laurier, en bordure de la rivière Richelieu;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce projet, la réalisation de ces travaux est soumise, entre autres, à l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation et un certificat de conformité préalable auprès des différents paliers gouvernementaux, tels que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques (ci-après le MDDELCC), la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu (ci-après la MRC) et/ou tout autre organisme public;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 23 juin 2016;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposée par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la mairesse Danielle Lavoie :

QUE le conseil municipal autorise monsieur François Méthot-Borduas, directeur du Service des travaux publics de la Ville, à soumettre, pour et au nom de la Ville, les plans et devis au MDDELCC et signer tout document donnant effet à la présente, afin d'obtenir toutes les autorisations nécessaires pour la réalisation des travaux en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2);

QUE cette autorisation soit également accordée pour soumettre tout document à la MRC et/ou tout autre organisme public;

QUE la Ville s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur indiquant que les travaux réalisés sont conformes à l'autorisation accordée par le MDDELCC;

QUE la Ville autorise le paiement des frais pour le traitement de la demande auprès du MDDELCC;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces dépenses soient puisés à même le poste budgétaire 23-080-00-001 – Immobilisations – loisir – plage.

**RÉSOLUTION
2016-07-288**

**RÉFECTION DE PAVAGE – HALTE ROUTIÈRE – OCTROI DU CONTRAT AU PLUS BAS
SOUSSIONNAIRE CONFORME**

Note de la séance :

Monsieur le conseiller Luc Lamoureux demande le vote.

ONT VOTÉ EN FAVEUR : *Mesdames Clarisse Viens, conseillère et Danielle Lavoie, mairesse ainsi que monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay*

ONT VOTÉ CONTRE : *Madame la conseillère Sophie Bourassa et monsieur le conseiller Luc Lamoureux*

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation écrite a été lancé conformément à la Loi pour la réalisation de travaux de réfection de pavage à la halte routière;

CONSIDÉRANT qu'à la clôture de l'appel d'offres les soumissions suivantes ont été reçues :

Nom des soumissionnaires	Prix (taxes applicables incluses)
Pavage Axion inc.	34 448,11 \$
Les entreprises Michaudville inc.	36 055,13 \$
Pavage Maska inc.	36 911,19 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 21 juin 2016;

IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la mairesse Danielle Lavoie :

QUE la Ville adjuge le contrat de réfection de pavage à la halte routière, à l'entreprise Pavage Axion inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix de 34 448,11 \$, taxes applicables incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces travaux soient puisés à même le poste budgétaire 23-040-00-000 Immobilisations - transport.

**RÉSOLUTION
2016-07-289**

PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre de la Famille, a lancé un nouvel appel de projets dans le cadre du Programme de soutien financier aux politiques familiales municipales;

CONSIDÉRANT que cet appel de projets s'adresse aux municipalités qui désirent adapter leurs services à la réalité des familles du Québec et ainsi, mieux répondre à leurs besoins;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce programme, la Ville veut mettre à jour sa politique familiale municipale, bénéficier d'une aide financière à cette fin et assumer les dépenses qui dépasseront le montant de l'aide financière accordée;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 22 juin 2016;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE le conseil municipal autorise la directrice du Service du loisir et de la culture à présenter une demande de subvention dans le cadre de ce programme;

QUE le conseil municipal désigne la direction du Service du loisir et de la culture pour assurer le suivi de la demande de subvention et que la directrice dudit service soit et est autorisée à signer la convention d'aide financière entre le ministère et la Ville, ou tout autre document donnant effet à la présente;

QUE le conseil municipal désigne madame la conseillère Clarisse Viens, responsable des questions familiales pour la Ville;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-131-01-690 Projets spéciaux du conseil.

**RÉSOLUTION
2016-07-290**

**OCTROI D'UNE GRATUITÉ DE LA SALLE DU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE
DE LA POINTE-VALAINE – TROUPE DU THÉÂTRE DES DEUX RIVES**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 10 du Règlement de tarification 399-21, le conseil municipal peut offrir une gratuité pour l'utilisation, notamment de la salle du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine;

CONSIDÉRANT que la demande de gratuité est présentée par la Troupe de Théâtre des Deux Rives afin de tenir son assemblée générale annuelle;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 23 juin 2016;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal offre une gratuité de cette salle, à la Troupe de Théâtre des Deux Rives, le 7 septembre 2016 de 17h à 21h30, pour tenir leur assemblée générale annuelle.

**RÉSOLUTION
2016-07-291**

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – LA COLONIE LES BOSQUETS ALBERT-HUDON
INC. – CAMP DE JOUR POUR ENFANTS HANDICAPÉS – SAISON ESTIVALE 2016**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée à la Ville par l'organisme La Colonie Les Bosquets Albert-Hudon Inc.;

CONSIDÉRANT que la colonie offre le service de camp de jour adapté et reçoit des enfants handicapés otterburnois, à son camp de jour lors de la saison estivale 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation datée du 29 juin 2016 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la mairesse Danielle Lavoie :

QU'un montant de 1 000 \$ soit versé à La Colonie Les Bosquets Albert-Hudon Inc. pour permettre à cet organisme de poursuivre sa mission en offrant un camp de jour estival à des enfants handicapés otterburnois;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette aide financière soient puisés à même le poste budgétaire 02-710-20-959 Subvention aux organismes.

**RÉSOLUTION
2016-07-292**

**RECONNAISSANCE D'UN ORGANISME AUX FINS DU PROGRAMME D'ASSURANCES DE
DOMMAGES OFFERT PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que la Ville a adhéré au programme de l'Union des municipalités du Québec relatif aux assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif œuvrant sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Coopérative de solidarité santé de la Rive, œuvrant sur le territoire de la Ville, demande à être reconnu par le conseil municipal aux fins d'adhérer et de prendre une assurance de dommages offert par le programme de l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation datée du 29 juin 2016 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par madame la mairesse Danielle Lavoie :

QUE la Ville reconnaisse, aux fins du programme d'assurances de dommages de l'Union des municipalités du Québec, la Coopérative de solidarité santé de la Rive.

**RÉSOLUTION
2016-07-293**

**SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE – SAISON 2016 – EMBAUCHE D'EMPLOYÉS
SAISONNIERS DU CAMP DE JOUR**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'employés temporaires supplémentaires du camp de jour de la saison estivale 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation datée du 29 juin 2016 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la Ville engage des employés temporaires pour combler le poste d'animatrice pour le service de garde du camp de jour de la saison estivale 2016, soit mesdames Mylène Cormier Trudel, Jacinthe Plamondon et Kim Leblanc;

QUE le taux horaire de ces employés soit fixé, conformément à l'échelle salariale 2016 des employés saisonniers du camp de jour, soit à l'échelon de l'année 1;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-59-141 – Salaire – camp de jour.

**RÉSOLUTION
2016-07-294**

**FOURNITURE D'APPAREILS DE RADIOCOMMUNICATION EN MODE NUMÉRIQUE –
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DE SAUVETAGE DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT que l'article 29.5 de la Loi des cités et villes et l'article 14.4 du Code municipal du Québec permettent à une municipalité de conclure une entente avec une autre municipalité afin de procéder à une demande commune de soumissions publiques pour l'adjudication d'un contrat de fourniture de services;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand et Sainte-Marie-Madeleine désirent conclure une entente pour prendre part à une demande commune de soumissions publiques relativement au contrat de fourniture d'appareils de radiocommunication en mode numérique;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et de sauvetage;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal délègue à la Ville de Mont-Saint-Hilaire, conformément à l'article 29.5 de la Loi des cités et villes et l'article 14.4 du Code municipal du Québec les pouvoirs nécessaires afin de procéder à un appel d'offres pour le contrat de fourniture d'appareils de radiocommunication en mode numérique pour les municipalités de Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand, et Sainte-Marie-Madeleine;

QUE Monsieur Jean Clément, directeur du service de sécurité incendie à la Ville de Mont-Saint-Hilaire, agisse à titre de mandataire en ce qui concerne ledit dossier;

QUE l'acceptation de la soumission par la Ville de Mont-Saint-Hilaire lie envers l'adjudicataire chaque municipalité qui a pris part à la demande commune de soumissions publiques, sous réserve de l'approbation de l'entente à intervenir entre les municipalités.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le Règlement municipal numéro 397 et ses amendements.

RÉSOLUTION 2016-07-295

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la présente séance soit et est levée à 20h49.

Danielle Lavoie
Mairesse

Me Julie Waite
Greffière